

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-223 du 12 Août 1980

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat de l'intérim du Camarade Simon OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 12 Août 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 80-209 du 25 juillet 1980, chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juillet au 31 Août 1980

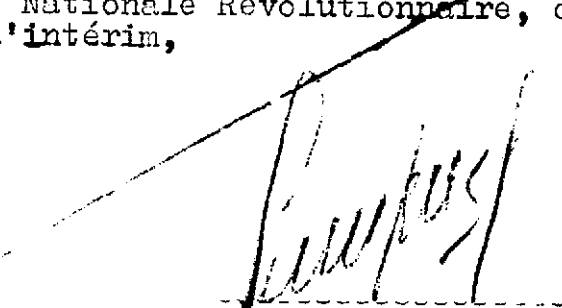
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 12 Août 1980, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Août 1980

Pour le Président de la République,
le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MAEC-MTPCH 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 JORPB 1 SPD 2.-